VILLE DE
PAYERNE

Skatepark du stade municipal

Règlement d'utilisation du skatepark de Payerne

Le skatepark **n'est pas une aire de jeux.** L'utilisation est réservée aux adultes, aux adolescentes et adolescents et aux enfants de plus de 8 ans.

Le skatepark est réservé à la pratique du **skateboard**, de la **trottinette freestyle**, du **roller** et du **BMX**. Les vélos, draisiennes, tricycles, engins motorisés et jouets sont interdits.

Afin d'éviter toute blessure, **les protections sont conseillées** (casques, genouillères et coudières).

Une personne à la fois par module et par trajectoire. **Le skatepark n'est pas une aire d'attente.**

Chaque utilisatrice et utilisateur doit **respecter les autres** et doit adopter **un comportement attentif et prudent** par rapport à autrui.

Aucun objet ne doit être déposé sur le skatepark. Merci de respecter la propreté des lieux et d'utiliser les poubelles prévues à cet effet.

Il est **déconseillé** d'utiliser le skatepark lorsqu'il est **mouillé, en cas de gel ou de neige.**

Les tags et graffitis rendent le béton glissant et sont **strictement interdits.**

VILLE DE
PAYERNE

Skatepark du stade municipal

L’utilisation des installations du skatepark se fait aux risques et périls des utilisatrices et des utilisateurs et des spectatrices et des spectateurs.

Le fabricant et le propriétaire des installations déclinent toute responsabilité en cas d’accident.

Horaires d’ouverture

Lundi au samedi
08 h 00 - 22 h 00
Dimanche
08 h 00 - 20 h 00

Numéros d’urgence

Urgences - ambulances : 144
Police : 117
Pompiers : 118
Rega : 1414
Tox Info Suisse : 145
Pro Juventute ado : 147
La Main Tendue : 143

Contact entretien

Ville de Payerne
Service Bâtiments
service.batiments@payerne.ch
026 662 67 00

Contact fabricant

Vertical Technik AG
061 413 28 00